



# Communiqué de presse

# 28/06/12



## **Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 29 mai 2012**

En application de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (art. 241-1 et suivants), le présent descriptif du programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par PUBLICIS de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2012 en sa douzième résolution.

Emetteur : Publicis Groupe SA, Société à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 73 599 221,60 euros, siège social : 133, avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS, 542 080 601 RCS Paris,

Lieu de cotation EURONEXT Paris, code ISIN : FR0000130577.

### **Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement**

Le 29 mai 2012, le capital social de la société est composé de 183 998 054 actions dont 12 056 943 actions détenues par la société, représentant 6,55 % du capital.

### **Affectation par objectifs des titres du capital détenus au 29 mai 2012**

- 0 action détenue dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par L'AMF ;
- 5 089 265 actions en vue de la remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- 6 967 678 actions en couverture des obligations liées à des titres ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou encore pour permettre l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe.

## **Caractéristiques du programme de rachat 2012-2013**

### Les objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme tels qu'autorisés par l'Assemblée du 29 mai 2012 sont les suivants :

- L'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, par voie d'attribution gratuite d'actions ou octroi d'options d'achat d'actions ou par le biais de plans d'épargne d'entreprises ou de plans d'épargne interentreprises ;
- La remise d'actions pour honorer des obligations liées à des titres ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- La conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital ;
- L'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Publicis par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ou toute autre disposition applicable ;
- L'annulation des actions ainsi acquises en vertu d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

### Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :

Le nombre maximal d'actions pouvant être acheté ne peut excéder 10 % des actions composant le capital social et l'enveloppe globale maximale de cette autorisation est fixée à 900 millions d'euros. Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

### Prix maximum d'achat :

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à cinquante euros (50 €), étant précisé que ce prix ne sera pas applicable au rachat d'actions utilisées pour satisfaire l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou des levées d'options.

En cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix d'achat pourra être ajusté afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

#### Modalités de rachat :

La Société pourra acquérir des actions, céder les actions rachetées ou les transférer à tout moment et par tous moyens dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment par acquisition ou cession en bourse ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme qui pourrait être réalisée par ce moyen) par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, par utilisation de mécanismes optionnels, par utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, de ventes à réméré, dans tous les cas soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ; la Société pourra également conserver les actions rachetées et/ou les annuler sous réserve d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant dans sa forme extraordinaire, dans le respect de la réglementation applicable. L'Assemblée du 7 juin 2011, dans sa 11<sup>e</sup> résolution, a autorisé le Directoire, pour une période de 26 mois, à réduire, le cas échéant, le capital social par annulation de tout ou partie des actions auto-détenues par la Société dans le cadre des programmes d'achat d'actions.

#### **Durée du programme**

Le programme a été autorisé pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 29 mai 2012, soit jusqu'au 28 novembre 2013.

#### **Bilan du précédent programme de rachat d'actions et situation au 29 mai 2012**

Le précédent programme d'achat est entré en vigueur le 7 juin 2011. Il a pris fin lors de l'approbation du présent programme de rachat par l'Assemblée du 29 mai 2012.

Opérations réalisées par Publicis sur ses propres titres dans le cadre des précédents programmes de rachat jusqu'au 29 mai 2012 :

<b>Situation au 29 mai 2012</b>	
Pourcentage de capital auto-détenu	<b>6,55 %</b>
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	<b>10 759 813</b>
Nombre de titres détenus en portefeuille	<b>12 056 943 actions</b>
Valeur comptable du portefeuille	<b>384 436 034 euros</b>

Dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2011 les opérations effectuées sur les actions propres ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 29 mai 2012					
	Achats	Ventes/ transferts	A l'achat			A la vente		
Nombre de titres	<b>19 373 934</b>	<b>1 373 934</b>	<i>Calls achetés</i>	<i>Puts vendus</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Calls vendus</i>	<i>Puts achetés</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	0	0	0	0	0	0
Cours moyen des transactions ( <i>en euros</i> )	<b>35,90</b>	<b>37,33</b>	0	0	0	0	0	0
Prix moyen d'exercice ( <i>en euros</i> )	Néant	Néant	0	0	0	0	0	0
Montants ( <i>en euros</i> )								

## A propos de Publicis Groupe

Publicis Groupe [Euronext Paris FR0000130577, CAC 40] est le troisième groupe mondial de communication, présent dans tous les secteurs et métiers : le numérique, la publicité, la communication institutionnelle, l'événementiel, l'achat d'espace média et la communication spécialisée. Ses principaux réseaux sont Leo Burnett, MSLGROUP, PHCG (Publicis Healthcare Communications Group), Publicis Worldwide, Rosetta et Saatchi & Saatchi. VivaKi, plate-forme transversale dédiée aux médias et au numérique, s'appuie sur Digitas, Razorfish, Starcom MediaVest Group et ZenithOptimedia. Le Groupe est présent dans 104 pays et compte environ 54 000 collaborateurs.

[www.publicisgroupe.com](http://www.publicisgroupe.com) | Twitter : @PublicisGroupe | Facebook : <http://www.facebook.com/publicisgroupe>

## Contacts

### Publicis Groupe

Peggy Nahmany  
Martine Hue

Communication corporate  
Relations investisseurs

+ 33 (0)1 44 43 72 83  
+ 33 (0)1 44 43 65 00